



Edito

Nous entrons dans les derniers mois du premier mandat du CIROMK IdF-la Réunion.

Nous avons fait paraître dans la presse les annonces concernant les élections du 18 juin.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site du CIROMK IdF-la Réunion, <http://www.idfreunion.ordremk.fr>

et les premières candidatures sont déjà parvenues à notre siège. Vous trouverez dans ce numéro les précisions utiles concernant ces élections.

Nous aurons très bientôt l'occasion de tirer un bilan de ces deux années, et d'envisager les options possibles pour l'avenir, mais entrer dans les derniers mois, cela ne signifie pas s'arrêter de travailler et attendre : de nombreux rendez-vous sont d'ores et déjà prévus pour les semaines à venir.

Notre 3^{ème} conférence débat sera organisée jeudi prochain, et abordera le thème de l'éthique. Je vous invite tous à vous inscrire auprès de Virginie, et à solliciter vos confrères pour que cette soirée soit riche en échanges.

La commission EPP s'active pour les derniers préparatifs de la journée du 05 mai à Paris.

Là encore, je compte sur votre implication personnelle pour faire de cette journée un temps fort de notre jeune institution. La réussite de cette journée sera la réussite de l'ensemble des conseillers du CIROMK IdF-la Réunion, mais au-delà, de l'ensemble des kinésithérapeutes de notre Interrégion, signant notre engagement dans un processus de réflexion sur notre exercice professionnel, marquant notre volonté affirmée de valider nos pratiques, de les référer, de les redéfinir, au regard des attendus d'aujourd'hui, dans toute la diversité de ce qu'elles représentent. Nous comptons sur la collaboration de tous, individus comme associations, groupes de réflexions comme syndicats professionnels pour participer, enrichir les débats, être force de proposition. L'EPP peut, si nous le voulons, constituer un véritable moteur pour une kinésithérapie (ou une physiothérapie ?) plus autonome, plus mature.

L'effort de ne pas être à son cabinet, ou dans son service, l'après-midi du mardi 05 mai est un effort important. Cela nous obligera à aménager les rendez-vous de nos patients, peut être à en annuler, mais nous sommes persuadés que ces patients qui nous font confiance accepteront cet effort, car ils sauront que leur kinésithérapeute est un acteur, un co-auteur de la réflexion sur l'amélioration des pratiques professionnelles, et que cet engagement ne peut leur être que bénéfique.

La CDPI siègera pour la première fois le 28 mai. Nous vous apporterons les précisions utiles dans un prochain bulletin.

Après l'annonce passée pour le recrutement d'un juriste au CIROMK IdF-la Réunion, un premier tri entre les candidatures a été effectué, et les entretiens commenceront dans les jours prochains.

Bonne lecture, et au 30 avril...et/ ou au 05 mai !

Dominique Pelca
Président

Sommaire

P. 2

Mot du trésorier

Rencontre avec Monsieur le député Jean François Lamour

Conférence des présidents

Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance du CIROMK IdF-la Réunion

P. 3

Programme de la journée EPP du 5 mai 2009

P. 4

Elections : Appel à Candidature

P. 5

Renouvellement du tiers sortant et élections complémentaire

P. 6

Déroulement des élections

P. 7

CNOMK : Refus d'inscription prononcés par les CDOMKs

Prévention : détection du cancer de la peau

Entretiens de rééducation 2009

Le CNOMK communique : Enquête EPP

P. 8

Conférence débat : Ethique et kinésithérapie

Joindre votre conseil

LE MOT DU TRESORIER

Vous allez recevoir, très prochainement, un courrier contenant votre cumul des indemnités ordinaires perçues en 2008. A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe la copie du courrier du ministre des budgets, Eric Woerth, sur le régime fiscal applicable aux indemnités ordinaires.

Vous pouvez toujours me contacter au 06 74 74 96 96, je ne manquerais pas de répondre à vos questions.

Eric Charuel
Trésorier

RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE DEPUTE, JEAN-FRANCOIS LAMOUR

C'est grâce à Odile Sandrin que nous avons pu rencontrer, Dominique Pelca et moi-même, accompagnés pour l'occasion de Ludwig Serre, président du CDOMK75, Monsieur le député, Jean François Lamour. Il nous accordé un entretien le 14 avril à l'assemblée nationale. Nous lui avons fait part de nos inquiétudes concernant l'amendement de Mr Yves Bur à la Loi HPST.

C'est avec une grande simplicité et une écoute attentive que notre « ancien confrère » nous a reçus. S'étonnant des motivations à supprimer l'échelon départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, il nous a déclaré transmettre les documents que nous lui avons remis à ses collègues du Sénat.

Le jour même, René Couratier, président du CNOMK nous faisait part de ses discussions avec le sénateur Alain Milon, et quelques jours plus tard, le 20 avril, dans une annonce officielle du CNOMK, notre président national nous apportait l'espoir de voir la menace de la disparition des CDOMKs réduite à un mauvais souvenir.

Nous aurons encore l'occasion, en Ile de France, de proclamer notre attachement à l'échelon départemental le 05 mai, à l'occasion de la journée EPP, où seront présents les représentants de chaque département et où nous attendons la visite d'élus.

Jean-Louis Besse
Conseiller

CONFERENCE DES PRESIDENTS DE REGIONS LE 13 MAI 2009

Merci de m'adresser par mail, courrier postal ou téléphone, les points que vous souhaiteriez voir évoqués à l'occasion de cette conférence.

Dominique Pelca
Président



CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE DU CIROMK IdF-la Réunion (CDPI)

La 1ère audience de la CDPI se tiendra le 28 mai 2009. La 1ère section a été désignée par Monsieur Simon, président de la CDPI, pour siéger. L'horaire de cette audience publique sera affiché dans les locaux du CIROMK IdF-la Réunion dans les délais légaux soit le 21/05/09. L'accès sera limité à la capacité d'accueil de la salle.

Lucienne Letellier
Secrétaire générale Adjointe

AGENDA

Activités du mois d'avril

30 mars au 3 avril 2009

- Rencontre avec Thierry Bouvier, directeur IFMK de la Réunion, les formateurs et les étudiants
- Entretien avec le directeur de l'enseignement et de la recherche à l'hôpital Saint Pierre
- Rencontres avec les salariés de la Réunion (nord et sud)
- Réunion avec les conseillers départementaux de la Réunion
- Visite du conseil départemental de la Réunion et rencontre avec la secrétaire administrative

6 avril 2009

- Réunion commission EPP

9 avril 2009

- Tirage au sort des mandats des élus suppléants du CIROMK IdF-la Réunion
- Réunion des élus salariés

14 avril 2009

- Groupe de travail APA
- Entretien avec le député JF Lamour sur la loi HPST

21 avril 2009

- Réunion commission règlement intérieur

24 et 25 avril 2009

- Master 2 « science de l'éducation » Session 4

27 avril 2009

- Réunion commission EPP

28 avril 2009

- Réunion de bureau

30 avril 2009

- Entretiens candidats au poste de juriste
- Conférence débat « éthique et kinésithérapie »



PROGRAMME DE LA JOURNEE EPP 5 MAI 2009

Lieu : Salle des fêtes — Mairie du 15ème
31 rue Pecllet 75015 Paris

Accès : Métro Vaugirard (ligne 12)

Inscription : 01 48 22 82 82 ou cro.idf@ordremk.fr

■ Matinée destinée aux élus ordinaires

■ Après-midi destinée à tous les masseurs kinésithérapeutes

Horaires	Thèmes
09h00-9h30	Accueil
09h30-10h00	Discours et présentation <i>Dominique Pelca, Eric Pastor, Jean-Louis Besse, Catherine Jourda</i>
	Références légales <i>Lucienne Letellier</i>
10h00-10h30	Modélisation <i>Catherine Jourda</i>
	Concept <i>Franck Lagniaux</i>
10h30-10h45	<i>Pause</i>
10h45-11h00	Organisation des groupes de travail <i>Jean-Claude Charlès, Jean-Louis Besse, Eric Delezie, Catherine Jourda, Odile Sandrin</i>
11h00-12h30	Travail de table ronde
12h30-14h00	<i>Déjeuner libre</i>
14h00-14h30	Accueil
14h30-15h00	Présentation institutionnelle Références légales <i>Lucienne Letellier</i>
	Présentation du questionnaire <i>Jean-Louis Besse</i>
15h00-15h30	Résultat du questionnaire <i>Franck Lagniaux</i>
	Résultat des tables rondes du matin <i>Eric Delezie</i>
15h30-15h45	Questions
15h45-16h00	<i>Pause</i>
16h00-18h00	Interventions, retour d'expérience, débats Hélène Hagege Colangeli, mk ; Henri Ouakil, mk ; Aline Williot, ergothérapeute, cadre de santé APHP Kremlin Bicêtre ; Olivier Cras, cadre supérieur hôpital de Saint Denis ; Jean-Pierre Bleton, Chef de service de rééducation fonctionnelle hôpital Saint Anne ; Sydney Sebban, médecin coordinateur du réseau ARB ; Franck Lagniaux, mk facilitateur EPP.



ELECTIONS

Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion

Appel à candidatures : Renouvellement partiel des membres

Le jeudi 18 juin 2009, 16h
(Application des Art. R.4321-45 et R.4321-47 CSP)

Sièges à pourvoir :

Collège salarié :

- 1 titulaire et 1 suppléant pour l'Interrégion

Collège libéral :

- 2 titulaires et 2 suppléants pour le 75
- 1 titulaire et 1 suppléant pour le 95
- 1 titulaire et 1 suppléant pour le 92
- 2 titulaires et 2 suppléants pour le 974

Appel à candidatures : Élection complémentaire pour les postes non pourvus en 2007

Le jeudi 18 juin 2009, 17h
(Article R.4321-45 CSP)

Sièges à pourvoir :

Collège salarié

- 3 suppléants pour l'Interrégion

Collège libéral

- 1 suppléant pour le 77
- 1 suppléant pour le 78
- 1 suppléant pour le 91

Appel à candidatures : Renouvellement partiel des membres de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

Le jeudi 3 septembre 2009, 16h
(Article R.4124-5 CSP)

Sièges à pourvoir :

Parmi les membres du CIROMK IdF-la Réunion (collège interne)

- 8 titulaires (6 libéraux et 2 salariés)
- 8 suppléants (6 libéraux et 2 salariés)

Parmi les membres et anciens membres du conseil de l'Ordre de l'Interrégion (collège externe)

- 2 titulaires (libéraux)
- 2 suppléants (1 libéral et 1 salarié)

**Merci de préciser explicitement le scrutin pour lequel vous vous portez candidat.
Informations et précisions sur les conditions d'éligibilité et de dépôt des candidatures :**

<http://idfreunion.ordremk.fr> Téléphone : 01.48.22.82.82
Courrier : 5, rue Francis de Pressensé - 93210 La Plaine-Saint-Denis



Renouvellement du tiers sortant du CIROMK IdF – La Réunion

Le 18 juin 2009 à 16 heures, le scrutin pour l'élection des représentants ordinaires de l'Interrégion Ile de France – La Réunion qui remplaceront le premier tiers sortant tiré au sort lors des premières élections de juin 2007, sera clos, et le dépouillement se fera sans désenclaver, en séance publique, au siège du CIROMK IdF – La Réunion.

- Quelles sont les conditions d'éligibilité ?
- Quelles conditions sont à remplir pour présenter sa candidature ?
- Qui participe à ce vote ?

Autant de questions qui semblent devoir être explicitées.

Le code de la santé publique prévoit que le Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion est composé de 19 membres titulaires et autant de suppléants. La répartition de ces élus est déterminée par la démographie professionnelle du secteur dont ils sont issus.

Les mandats de ces élus sont d'une durée de 6 ans. Toutefois, et de manière à assurer un renouvellement par tiers de ce conseil, un tirage au sort a suivi les premières élections, et a permis d'attribuer aux élus, une durée de mandat de 2, 4 ou 6 ans.

Le renouvellement du premier tiers sortant (élus dont le mandat est fixé à 2 ans), est donc prévu pour ce mois de juin.

La réactualisation de la base démographique professionnelle a fait l'objet d'un travail important de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes. C'est cette base de données, et non plus celle issue des fichiers ADELI, qui servira de référence lors des élections prochaines.

L'étude de cette base fait apparaître une modification de la répartition des postes dédiés aux départements de notre Interrégion. En effet, le département des Yvelines perdrait un poste, et l'Ile de La Réunion en gagnerait un.

Se pose alors le problème d'assumer à la fois les règles dictées par la démographie actualisée, et celui de ne pas léser un élu légitime en réduisant la durée de son mandat (aucun élu sortant sur le premier tiers pour le département des Yvelines).

Le Conseil National, réuni en séance plénière, a décidé, à la majorité, que le Conseil Interrégional d'Ile de France et de La Réunion serait donc composé de 20 titulaires et 20 suppléants à l'issue du scrutin du mois de juin 2009.

Election complémentaire au scrutin 2007

Le 18 juin 2009 à 17 heures, le scrutin concernant l'élection complémentaire visant à pourvoir les postes non occupés à l'issue du vote de juin 2007 sera clos, et le dépouillement se fera sans désenclaver, en séance publique, au siège du CIROMK IdF – La Réunion.

Nous tenons à préciser que le fait d'être suppléant confère un statut d'élu, et que la probabilité pour être appelé à siéger en lieu et place d'un titulaire n'est pas négligeable.

Renouvellement du tiers sortant de la Chambre Disciplinaire de Première Instance

La Chambre Disciplinaire de Première Instance du CIROMK IdF – La Réunion est composée de 2 collèges :

- Le collège interne, composé de membres élus du CIROMK IdF – La Réunion, qui fait l'objet d'un renouvellement total de ses membres, concomitamment au renouvellement du premier tiers sortant du Conseil Interrégional (ce n'est donc qu'à l'issue de ce scrutin que seront connus les membres éligibles à ce collège).
- Le collège externe, composé de membres ou anciens membres du conseil de l'Ordre de l'Interrégion, qui fait l'objet d'un renouvellement du premier tiers sortant identifié lors du tirage au sort qui a suivi la première élection.

Tenant compte des délais de publication des résultats, de la période de 15 jours qui permet la contestation de ce scrutin, du délai de présentation des candidatures, de leur transmission aux électeurs, de la période estivale peu propice à une élection, des souhaits du magistrat Président de cette Chambre, nous avons fixé au 3 septembre 2009 à 16 heures la clôture de ce scrutin.

Le dépouillement se fera sans désenclaver, en séance publique, au siège du CIROMK IdF – La Réunion.

Les détails techniques concernant les conditions d'éligibilité pour chacun de ces scrutins sont détaillés dans la note qui suit. Vous pouvez, si vous le désirez, nous adresser par courrier toute demande de précision, ou appeler le secrétariat du CIROMK IdF – La Réunion au 01.48.22.82.82.



DEROULEMENT DES ELECTIONS

Un point primordial ne doit pas être oublié : préciser explicitement le scrutin pour lequel le candidat se présente.

Renouvellement du tiers sortant du CIROMK IdF – La Réunion

Seuls sont électeurs les conseillers ordinaires, libéraux et salariés du secteur concerné par l'élection.

Pour le collège libéral, seuls les membres titulaires libéraux du conseil départemental qui aura à organiser le remplacement d'un ou plusieurs conseillers, titulaires et suppléants, seront électeurs.

Pour le collège salarié, tous les conseillers titulaires salariés des conseils départementaux composant l'Interrégion seront électeurs.

Les conditions d'éligibilité (article R. 4125-1 du code de la santé publique)

Tout d'abord, le masseur kinésithérapeute qui exerce à la fois à titre libéral et en qualité de salarié, fait partie du collège des libéraux (article R. 4321-34 du code de la santé publique).

Le candidat à l'élection doit être inscrit au Tableau de l'Ordre d'un conseil départemental de l'Interrégion, et être à jour de sa cotisation ordinale.

En outre, seul est éligible, le praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Pour être éligible, un conseiller ne peut pas avoir fait l'objet d'une sanction prononcée par une juridiction ordinale (Chambre Disciplinaire ou Section des Assurances Sociales des Chambres Disciplinaires).

Enfin, les conseillers sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

De plus, un membre suppléant qui n'est pas en fin de mandat, peut présenter sa candidature sans devoir préalablement démissionner.

La candidature (article R. 4124-1 du code de la santé publique)

Contenu de la candidature :

- Nom et prénom
- Adresse
- Titres
- Date de naissance
- Mode d'exercice
- Qualifications professionnelles
- Fonction(s) dans les organismes professionnels
- Signature du candidat.

Une profession de foi peut également être jointe à la candidature. Celle-ci doit être rédigée en français, sur une page qui ne peut dépasser le format de 210x297 mm en noir et blanc, être consacrée qu'à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre, en application de l'article L. 4121-2 du code de la santé publique.

La candidature doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé réception, à compter du 17 avril 2009, à l'attention du Président du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion, au siège de ce dernier : 5, rue Francis de Pressensé – 93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS.

La date de clôture d'arrivée des candidatures est fixée au 19 mai 2009 à 16 heures. Il s'agit de la date ultime de réception des candidatures.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de la poste est sans incidence, seule compte la date de réception.

Le vote

Le Président du CIROMK IdF – La Réunion envoie, au plus tard 15 jours avant la date effective des élections (18 juin 2009), à chaque électeur, et selon les collèges et départements concernés :

- La liste des candidats comprenant les nom, prénom, adresse, date de naissance, mode d'exercice, qualification professionnelle, fonction(s) dans les organismes professionnels.
- Les professions de foi s'il y en a,
- Notice des modalités de vote,
- Les enveloppes opaques nécessaires aux votes.

Détails :

Chaque électeur recevra une enveloppe comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

L'électeur utilisera la liste des candidats pour voter (en cochant la case correspondante au candidat) ou votera sur papier blanc (sous peine de nullité, le bulletin de vote ne doit pas comporter un nombre de noms supérieur au nombre de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, ni de signe de reconnaissance).

Le bulletin de vote doit être placé dans une petite enveloppe de couleur. Cette enveloppe ne doit comporter aucune inscription et doit être fermée.

Cette enveloppe doit être placée dans la seconde enveloppe de correspondance pré-remplie, sur laquelle apparaît l'adresse du CIROMK IdF – La Réunion, et au dos de laquelle doivent être complétés les nom, prénom, adresse et signature du votant.

C'est cette dernière enveloppe qui doit être cachetée, affranchie et adressée par le votant au CIROMK IdF – La Réunion, ou directement déposée au siège de ce dernier.

Les votes peuvent être reçus jusqu'au 18 juin 2009 – 16 heures.

Election complémentaire au scrutin 2007

Concernant l'élection complémentaire des postes de suppléant non pourvus lors du scrutin de 2007, la procédure d'élection est exactement la même précitée ci-dessus, en précisant cependant, que les votes peuvent être reçus jusqu'au 18 juin 2009 – 17 heures.

BREVES

CNOMK : REFUS D'INSCRIPTION PRONONCES PAR LES CDOMKS

Le Conseil National a mis en place la saisie dans DIVALTO des masseurs kinésithérapeutes ayant eu un refus d'inscription prononcé par les CDOMKs. Il est demandé aux départements de faire parvenir au CNOMK les notifications de refus et ce afin que l'ensemble des conseils puissent bénéficier de cette information. Un recours peut être effectué par le masseur kinésithérapeute auprès du CROMK concerné, le CNOMK demande également aux régions de lui faire parvenir les recours et surtout les décisions rendues, afin qu'il puisse suivre ces dossiers et faire circuler l'information.

PREVENTION : DETECTION DU CANCER DE LA PEAU

Dans le cadre de l'action de partenariat avec l'INCA, vous pouvez dès à présent, si vous le souhaitez, mettre en place une action de **sensibilisation** de la «détection précoce des cancers de la peau» par les masseurs-kinésithérapeutes. Pour ce faire, vous pouvez contacter les intervenants compétents en la matière, de votre région ou de votre département.

ENTRETIENS DE REEDUCATION 2009

Les prochains entretiens de rééducation se dérouleront le
Vendredi 18 septembre 2009
au Palais des Congrès – Porte Maillot
75017 PARIS.

Pour tous renseignements ou pour obtenir le programme veuillez contacter :
Les Entretiens Médicaux – 36, Avenue Raymond Poincaré – 75016 PARIS,
Tél. : 01 70 96 81 00 – Fax : 01 70 96 81 01

Pour vous inscrire, veuillez contacter :
5, rue Saint Pantaléon – BP 61508 – 31015 Toulouse cedex 06 - Fax : 05 34 45 26 46
Email : info-eb@lesentretiensmedicaux.com

LE CNOMK COMMUNIQUE : ENQUETE EPP

« Pour défendre l'honneur de la profession et son autonomie dans la continuité des avancées obtenues par la création de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes une enquête scientifique sera proposée par internet d'ici 20 jours à tous les Masseurs-Kinésithérapeutes salariés et libéraux. Ce dispositif d'enquête sera en ligne pendant deux mois. Il a été construit à partir d'un référentiel médico-kinésithérapique (biomédical) et d'un référentiel éducatif et concerne 5 thèmes : La lombalgie, la bronchiolite, l'AVC, la personne âgée non grabataire, les réseaux de santé. L'enquête est pilotée par le CNOMK dans le cadre d'un partenariat avec des Enseignants-Chercheurs (Université d'Aix-Marseille 1 et Université de Montpellier 3). » [...] « Cette étude scientifique doit déboucher sur des recommandations en terme de formation initiale et continue, d'éducation au cours des pratiques, de création d'une Discipline, d'engagement dans des structures régulatrices de la profession, pour aider les Masseurs-kinésithérapeutes à passer d'une posture d'agent prescrit à une posture d'auteur prescripteur, à soi même (accès direct du patient) et à l'extérieur (prescription à d'autres ou à de nouvelles professions). Mettre scientifiquement en évidence que d'exécutants soumis les Masseurs-kinésithérapeutes ont toutes les potentialités pour devenir auteurs inventifs, éducateurs et prescripteurs, c'est l'objectif poursuivi par notre étude. »

Le CIROMK IdF-la Réunion s'associe pleinement à cette démarche et sera un partenaire actif du Conseil National dans ce projet.



Les conférences

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Île de France et de la Réunion

18h30

Éthique et kinésithérapie

entre valeurs et risques

Jeudi 30 avril 2009

Éthique et soins

Martine Hedreul-Vitet, MK, Cadre de Santé

Aujourd'hui, que peut apporter l'éthique à notre manière de prendre soin ?
En quoi cette réflexion, issue de la morale, peut-elle nourrir une interrogation permanente sur nos manières d'agir au quotidien ?

La déontologie est l'ensemble des devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier, et la kinésithérapie s'est dotée d'un code de déontologie applicable en 2008, en revanche, l'éthique représente la science morale, l'art de diriger la conduite. Le problème éthique repose sur des questions méta-éthiques comme "d'où viennent les droits ?" et "quelles sortes d'êtres humains ont des droits ?", qu'en est-il au regard de la kinésithérapie ?

Nombre
de places
limité

inscription au 01 48 22 82 82
ou cro.idf@ordremk.fr

Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Île de France et de la Réunion
5 rue Francis de Pressensé - 93210 La Plaine Saint Denis
Tél. : 01 48 22 82 82 - Fax : 01 48 22 64 95

<http://idf reunion.ordremk.fr>



L'info conseillers du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Île de France et de la Réunion

Editeur :
CIROMK IdF-la Réunion

Directeur de la publication :
Dominique Pelca

Secrétaire de Rédaction :
Eric Delezie

Conception :
Virginie Coomans

Impression :
CIROMK IdF-la Réunion

On participé à ce numéro :
Jean-Louis Besse
Eric Charuel
Lucienne Letellier
Dominique Pelca

JOINDRE VOTRE CONSEIL

5 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint Denis

Tél. : 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95

secretariat@ordremk-idf.fr

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Secrétaires :
Virginie Coomans
Solène Berger

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h